



Visa pour parent d'enfant français

Par **bibieff**, le **14/06/2019** à **17:05**

Bonjour

je vis au cameroun et je suis mère de 2 enfants français et je suis marié avec leur père avec qui j'ai vecu maritalement pendant 2 ans avant qu'il ne retourne en france.

nous nous sommes marié il ya 3 mois il est venu juste pour le mariage et est reparti nous avons deposé la demande de transcription directement apres le mariage mais jusqu'a date pas de nouvelle.

le soucis est que il souhaiterai que les enfants et moi allions le retrouver en france avant la rentrée scolaire.

je voudrais savoir de qul visa je pourrai bénéficier si je dois me deplacer avec les enfants dans le cas où à ce moment là notre acte de mariage n'est toujours pas transcrit...

merci

Par **youris**, le **15/06/2019** à **10:26**

bonjour,

si vos enfants ont la nationalité française, c'est qu'ils ont été reconnus par leur père de nationalité française, ils peuvent aller en france sans problème s'ils possèdent des documents d'identité français.

si vous aviez un certificat de capacité au mariage, la transcription sera plus rapide.

vous devez demander un visa long séjour comme parent d'enfant français au consulat de france.

voir ce lien:

<https://yaounde.consulfrance.org/Visa-pour-un-parent-de-ressortissant-francais-mineur-residant-en-France>

salutations